

L'appréciation du Prieur Ou Assise 2011 avant et après

La *civitas* c'est aussi bien la nation (ou réunion de citoyens) que l'état de citoyen. Le *civis* c'est celui qui a droit de cité. Appelons pour notre discours *citoyen* un membre quelconque d'un pays donné.

Le *religens* c'est l'adepte d'une religion quelconque. Appelons pour notre discours *religieux* une personne qui s'affirme membre d'une société religieuse. Un religieux sera donc ici un citoyen considéré en tant qu'il pratique une religion définie.

Les questions auxquelles nous allons répondre sont les suivantes :

1°. *La problématique de la paix entre les religieux est-elle une question ouverte ?*

2°. *La paix sociale passe-t-elle par la paix entre les religions ?*

3°. *Le moyen de la paix entre les citoyens et de la paix entre les peuples existe-t-il ?*

Pour répondre à la première question partons d'un fait d'expérience. Combien de fidèles ne s'accusent-ils pas d'avoir, en réunion de famille, défendu avec colère, le catholicisme véritable contre des tenants du catholicisme conciliaire, eux aussi virulents dans leurs contorsions apologétiques ?

L'adhésion à une religion ne comporte-t-elle pas d'ordinaire la conviction de la vérité de ses croyances et de la valeur de ses pratiques morales et culturelles, et par conséquent le rejet d'une autre religion ? Ne conduit-t-elle pas à du prosélytisme ?

Il est donc clair que la réponse à notre première question est négative : **les religions, loin**

d'être des facteurs de paix, sont des causes de division et les religieux, groupes à groupes, ne peuvent que chercher à se convaincre d'erreurs et finissent souvent par se disputer. Osons écrire ce que montre à l'envi l'histoire de l'humanité : les religions sont faites pour s'opposer et se combattre.

— Point n'est besoin de démontrer ici que la religion catholique « nécessairement traditionnelle » (saint Pie X) est la seule vraie et qu'elle seule, par suite, a droit à l'action missionnaire. —

Cependant la paix entre les citoyens est un des constituants du bien commun étatique. Si elle ne peut être que relative, elle est en tout cas à l'opposé de la guerre civile et elle exclut la division en communautés ethniques ou religieuses, qui seraient autant de ghettos. Mais la réponse négative à notre première question a pour conséquence la réponse négative à la seconde : **par impossible, la paix sociale ne peut suivre la paix entre les religions.**

Serions-nous alors dans l'impasse ? Serions-nous réduits à un pragmatisme sans principe directeur ? La Révélation nous a depuis longtemps donné la solution : **la paix entre les hommes vient du Christ et ne peut venir que de lui**, car il est, selon le leitmotiv de la liturgie de Noël, le **Rex pacificus**, le Roi pacifique. Ainsi à la fête du Christ-Roi, la liturgie nous souffle cette prière : « *O Dieu tout-puissant et éternel, qui avez voulu tout restaurer en votre Fils bien-aimé, Roi de l'univers, accordez dans*

voire bonté, à tous les peuples divisés dans la haine depuis que le péché les éloigne de vous, qu'ils se soumettent à son très doux empire ».

S'il arrivait qu'un quidam considérât souhaitable et possible l'entente entre les religions, nous le dirions privé de sagesse et nageant dans l'illusion. S'il s'agit d'un pontife romain, il faudrait l'accuser d'outrage à la religion du Christ.

S'il arrivait qu'un quidam présentât la doctrine de l'entente entre les religions comme un préalable à la paix sociale et entre les peuples, nous dirions sa proposition absurde. S'il s'agit d'un pontife romain, nous la dirions impie.

S'il arrivait qu'un pontife romain ne confessât pas publiquement comme vérité absolue et universelle que le Christ Jésus est le seul réconciliateur entre les hommes, nous dirions qu'il a renié d'une certaine manière celui dont il est officiellement le terrestre vicaire.

Or c'est sous de telles appréciations que tombe notre pape Benoît XVI, puisqu'il s'apprête à renouveler la réunion interreligieuse à Assise, pour le vingt-cinquième anniversaire de celle organisée par le pape Jean-Paul II le 27 septembre 1986.

Il est à craindre que le plateau de la balance chargé d'Assise 2011 pèse lourd en défaveur du Saint Père aux DIVINES ASSISES décrites dans le **Dies iræ**.

Che disastro !

Prions donc pour qu'Assise 2011 n'ait pas lieu. Et si elle a lieu, nous réparerons.

Abbé Jean-Paul ANDRÉ



Bulletin de la Sainte Famille

Chapelle Saint Joseph, 4 rue Pierre Thévenot 21000 Dijon

Chapelle St Ferréol et St Ferjeux, 14 rue Lyautey 25000 Besançon

Téléphones : 03 80 63 73 75 – 06 08 05 08 04 Télécopie : 03 80 36 28 33

Mensuel n° 1 Avril 2011

Prix de revient : 2,20 €

L'ÉDITORIAL DU PRIEUR Les engagements de notre baptême

Hier, dans la nuit de Pâques, nous avons solennellement renouvelé les promesses de notre baptême, de notre renaissance en Dieu et notre entrée dans l'Église.

Pour la plupart d'entre nous l'engagement baptismal a été pris en notre nom par d'autres qui ne nous ont pas consultés : nous venions de naître et étions par conséquent incapables de répondre sous la motion d'un acte d'intention personnelle.

Comment le justifier, alors que celui qui reçoit le baptême doit avoir l'intention de le recevoir, puisque le rite lui demande expressément un acte de son libre arbitre, un acte de sa volonté à travers cette question : « Voulez-vous être baptisé ? »

Avant de donner l'explication, rappelons que pour les personnes avant l'âge de raison il n'y a pas d'autre moyen de salut que le rite baptismal, car vaut absolument pour elles l'affirmation du Rédempteur : « Si

quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (St Jean, 3, 5).

Revenons à notre problème. Sa solution sera plus facilement compréhensible par l'usage de la comparaison avec ces réalités

Un baptême dans notre chapelle de Besançon



d'ordre naturel que sont la gestation d'un être humain, sa naissance et sa croissance vitale.

La première correspondance est celle de la maternité. Un enfant dans le sein maternel vit de la vie de sa mère : de celle-ci il obtient et prend ce qui lui permet de rester en vie et de se développer.

Or, à un autre niveau, **l'Église est mère**. « Ainsi les enfants qui n'ont pas l'usage de la raison, comme s'ils étaient dans le sein de la mère Église, reçoivent le salut non par eux-mêmes, mais par les actes de l'Église » (saint Thomas d'Aquin, Somme : III, q. 68, a. 9, ad 2).

Ce n'est donc pas seulement par leurs parrains et leurs marraines que les enfants sont portés aux fonts baptismaux, mais par toute la société des fidèles. De même qu'ils ont contracté la tache originelle en raison d'un péché commis par un autre qu'eux, en l'occurrence Adam, c'est par l'acte de ceux qui les présentent au baptême que leur régénération spirituelle s'opère. Ils sont purifiés de la tache originelle. Plus encore, ils reçoivent la grâce sanctifiante, qui les divinise, et les vertus infuses (théologiques et morales) avec les dons du Saint

-Esprit, quoiqu'ils ne puissent pas tout de suite en poser les actes, faute d'un développement organique suffisant. Tout cela par la volonté de l'Église donc.

Mais prendre à l'insu de l'enfant des engagements qui vont l'obliger toute sa vie, n'est-ce pas empiéter sur sa liberté ?

L'avis du vicaire

C'est l'objection libérale à laquelle saint Thomas a répondu par avance : « **Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on engage un autre en ce qui est nécessaire à son salut** » (III, q. 71, a. 1, ad 3).

Ici encore l'analogie avec la vie naturelle va nous aider à mieux comprendre la légitimité de ces engagements.

Pour la transmission de la vie naturelle les époux ne vont évidemment pas consulter leur futur enfant. De ce don, celui-ci ne pourra que les remercier.

De même, l'on n'a pas à attendre qu'un enfant ait l'âge de raison pour lui proposer le baptême. Le don de la vie surnaturelle est d'une telle valeur et d'une telle importance que l'on ne peut que se réjouir de l'avoir reçu aussitôt que possible.

Un enfant qui vient de naître

ne demande qu'une chose, comme l'on dit, c'est de vivre. Tout en lui le pousse à la croissance, au développement de ses énergies. Il incombe à ses parents de lui assurer les moyens de la meilleure progression possible.

Quant aux engagements du baptême, ils portent sur le développement normal de la filiation surnaturelle, autrement dit sur le déploiement de la vie chrétienne. Leurs objets explicités : renonciation à Satan et profession de foi, sont intrinsèques à cette vie ici-bas. Ils sont surnaturellement vitaux. **Rien ne s'oppose à ce que ce soit proclamé par d'autres, en l'occurrence les parrains et les marraines.** Ceux-ci s'engagent en même temps à seconder les parents ou à les remplacer pour assurer à leurs baptisés les moyens de la vie chrétienne et

les aider à avancer vers le bonheur éternel. Dieu aidant, c'est par le bon usage de leur liberté que les « renés » ne renieront pas leur parole donnée sur les fonts baptismaux et la respecteront.

Aussi la pratique dans l'Église conciliaire de ne pas baptiser les enfants en bas âge est incompréhensible et injuste.

Rappelons qu'au contraire **la véritable Église demande aux parents de présenter au baptême leurs nouveau-nés le plus tôt possible.** La bonne coutume est de le faire dans les quinze jours suivant les naissances.

Remercions le Ciel pour notre baptême. Remercions-le doublement si nous avons été baptisés très tôt.

Abbé Jean-Paul ANDRÉ

SOIGNER NOS MOTS

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, cette série d'articles que nous commençons aujourd'hui n'entend pas donner des leçons de politesse. Il ne serait sans doute pas inutile de travailler dans ce sens, eu égard aux attitudes que notre environnement individualiste ne pourra pas ne pas nous inculquer. Personne n'échappe à son époque mais là n'est pas la question qui nous amène à écrire.

C'est un autre sujet que nous voulons aborder, qui nous regarde tous du fait que nous vivons tous dans l'ère de la communication. Ce n'est pourtant pas celui auquel on pourrait s'attendre. Je ne veux pas parler de cette horripilante façon de rédiger des SMS (Short Message Service) qui pollue la mémoire de nos téléphones portables. Donnons quand même un exemple en passant. « Ki cè k pri le vélo ? » écrit A ? « G fè de coors avc, je revit vit* » répond B. Les théoriciens de la réforme orthographique ont trouvé un allié de poids, mais laissons cela.

Plus profondément je veux aborder une difficulté qui affecte quotidiennement notre échange verbal, qui rend difficile une véritable communication entre les êtres rationnels que nous sommes supposés être. J'entends donc vous entretenir du sens de certains mots dont la compréhension juste est des plus importantes pour nous. **Car les mots que nous utilisons dans les domaines essentiels doivent posséder un minimum de précision.**

Bien souvent le sens que nous attribuons à un mot n'est

pas identique à celui que notre voisin le plus immédiat lui donne. Dans un autre ordre d'idées un mot pourra avoir un sens moralement positif pour l'un et négatif pour l'autre.

Donnons un exemple dans les deux domaines, celui du sens lui-même et celui de la qualification morale du mot.

La physique classique pour un étudiant de l'université française, c'est la physique issue des travaux de Newton, la physique moderne, celle des quantas. Chez un séminariste d'Ecône, la physique classique c'est celle d'Aristote, sa philosophie de la nature, que Newton est venu contredire ; cette dernière lui apparaissant alors être la physique moderne. Les quiproquos sont donc faciles.

Pour le commun des mortels, quand on parle de moderniser quelque chose, cela veut dire qu'on va le faire évoluer dans le bon sens. Dans les milieux traditionnels on comprend toujours en filigrane que la réforme va aller dans le sens de la détérioration. Notez bien que pour ce deuxième exemple les réflexes conditionnés dans un sens ou dans l'autre peuvent conduire de part et d'autre à des erreurs de jugement.

Ceci n'est pas anodin en fait, surtout dans la tâche qui incombe à chacun d'entre nous. Car nous sommes des animaux politiques selon le vieil Aristote et le langage est fait pour exprimer le sens juste de nos perceptions. Sans un langage adéquat et précis dans les domaines d'importance, nous échouerons à arriver aux buts que Dieu nous a assignés sur terre, à savoir la vérité,

la justice et la charité. Comment atteindre à la vérité si nous ne nous comprenons pas ? Si nous nous accommodons de cet état de fait, que faisons-nous de notre devoir de témoigner de la vérité de la foi ? **Comment prétendre à une vie commune juste et charitable sans compréhension sur les choses importantes ?**

Donnons un exemple qui touche à la religion. Le terme sensualité dénonce avec raison, tant chez les prédicateurs que chez les éducateurs, l'excès des plaisirs. Saint Thomas affirme pourtant que le Christ avait une volonté de sensualité (*voluntas sensualitatis*, *Somme théologique* III^a Q. 18, art.2). Dans son langage cela désigne, non pas un défaut de l'âme du Christ, mais l'affinité de la volonté humaine avec l'appétit sensible, affinité propre à la nature humaine, Dieu nous ayant créé ainsi. **Ici comme ailleurs il convient de savoir ce que chacun veut dire quand il utilise un mot.**

Comment faire ? Nos maîtres au séminaire nous enseignaient que le mot était le signe du concept mental qui lui-même renvoyait aux choses réelles. **Il faut pour bien nous entendre revenir au réel.** Et c'est ce que nous nous efforçons de faire dans les articles des numéros suivants de ce bulletin. Il va sans dire que nous irons à des termes importants de notre langage religieux dans le contexte de la crise. Il nous faut soigner nos mots afin de guérir des maux du temps présent.

Abbé Renaud DE SAINTE MARIE



CARNET DE FAMILLE

Ont été régénérés par les eaux du baptême cette année :

à **Dijon** : le 22 janvier : Jean SULTANA (le 10ème de la famille), le 26 mars : Louys-Marian BAUDRAND (le 2ème de la famille), le 10 avril : Antoine de CONTET (le 2ème de la famille); à **Besançon** : le 19 février : Colom-ban TORRESANI (le 3ème de la famille), le 20 février : Élise RIVOAL (la 3ème de la famille), le 26 mars : Ombeline CHARBONNIER (la 4ème de la famille).

Tandis que M. Jean-Marie RACLE (de Viot) s'est endormi dans le Seigneur le 29 mars 2011. Ses funérailles ont été célébrées à Favorney le 2 avril. Prions pour son repos éternel.

Bénédition de la chapelle

St Ferréol et St Ferjeux de Besançon

Le dimanche 19 juin 2011, S. E. Mgr TISSIER de MALLERAI procèdera à la bénédiction de la chapelle à 10 h et donnera le sacrement de la confirmation à 16 h. Il y aura un repas paroissial entre les deux cérémonies. S'y inscrire sans tarder.

KERMESSE POUR L'ÉCOLE A DIJON
Elle aura lieu le dimanche 22 mai 2011 :
repas paroissial (s'inscrire sans tarder),
tombola, stands et jeux.



Enfants de l'école en récréation dans la cabane de l'ours, le 7 avril 2011

* Traduction en français : « Qui a pris le vélo ? », « J'ai fait des courses avec, je reviens vite ! »